

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/187 du 10/02/84
/MTPS/DGTFP/DFP/2024
du _____ portant intégration
et nomination de Mademoiselle ONIANGUE
Bernadette dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I des Services Techniques
(Laboratoire des Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/IS/S :

Vu la Constitution du 8.7.79;
Vu la loi 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8.7.79;
Vu la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'arrêté 2087/FP du 2.6.58 fixant le règlement sur la solde

D.B.B. des fonctionnaires;

Vu le décret 60-90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de
la catégorie A des Services Techniques;
Vu le décret 62-230/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;

D.C.F. diverses catégories des cadres;

Vu le décret 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
Vu le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires;

Vu le décret 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir des fonc-
tionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

Vu le décret 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indicia-
ires des fonctionnaires;

Vu le décret 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif 81-016 du 26.1.81 au décret 80-644 du 28.12.80
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret 83-523 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;

Vu le décret 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement;

Vu la lettre n° 5074/LEM/DGEC/DCB du 28.9.83 du Directeur de l'or-
ientation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressée;

D E C R E T :

ARTICLE 1er: -En application des dispositions du décret 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Mademoiselle ONIANGUE Bernadette, née le 16 Avril 1956 à Brazza-ville, titulaire de la Licence en Technologie, Spécialité: Filature de Coton, obtenue à l'Institut des Sciences et Technologie Textiles (Chine), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Minés) et nommée au grade d'INGENIEUR PRINCIPAL DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : -L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3 : -Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazza-ville, le 18 Février 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean I T A D I./

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA./

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA./

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU./

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DGB	3
DCF	1
MIP	1
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	3